

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
COMMUNE D'ALTVILLER

## Conseil Municipal du 4 juin 2018.

1. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.
2. Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie
3. Achat des parcelles de la zone humide
4. Travaux d'arpentage et acte notarial rue du coin
5. Mise en place du protocole du traitement des données
6. Désignation du délégué de la protection des données
7. Attribution des lots du marché : « aire de jeux et parking »
8. Organisation de la fête du vélo à l'école et inauguration du nom de l'école
9. Attribution du logement de la Mairie
10. Mode de tarification des logements communaux
11. Changement sur l'organisation des horaires du poste de secrétaire de Mairie
12. Divers

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 15 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la commune.

### **Etaient présents :**

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - Melle Anne-Louise PICQ - M. Gérard SENSER - Mme Denise WEBER - M. Jean-Pierre MATZ - Pascal PENNERAD - Melle Angèle WEINACKER - M. Fernand BIEGEL

**Etaient excusés :** Mme Sarah DE GOBBI - M. Jean-Pierre MONTALBANO

**Procurations:** Mme Sarah DE GOBBI donne procuration à M. André CLAMME

M. Jean-Pierre MONTALBANO donne procuration à M. Claude DERU

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance. Madame Elodie IGEL étant auxiliaire du secrétaire.

**1. Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie.**

L'arrêté préfectoral n°2018-DCL/1-005 du 16 janvier 2018 détermine à ce jour les statuts de la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération Saint-Avold Synergie, séance du 10 avril 2018, point n°14, il convient de se prononcer sur l'ajout de nouvelles compétences facultatives aux statuts de la CASAS, à savoir :

- 'Incendie et Secours' ;
- 'Instruction des documents d'autorisation d'urbanisme sur demande des communes membres'.

et sur le retrait de la compétence optionnelle suivante sous

1. Protection et Mise en Valeur de l'Environnement et du Cadre de Vie :

- Gestion collective des déchets industriels sur les zones d'activités économiques gérées par la Communauté et sur la plateforme chimique de Carling,

considérant que celle-ci n'a jamais été exercée à ce jour par l'Intercommunalité.

En vertu de ce qui précède, M. le Maire de la Commune de Altviller invite son Conseil Municipal à délibérer sur la modification des statuts de la CASAS ci-après :

1/ ajouter les compétences facultatives suivantes :

'Incendie et Secours',

'Instruction des documents d'autorisation d'urbanisme sur demande des communes membres'.

2/ procéder au retrait de la compétence optionnelle suivante sous

1. Protection et Mise en Valeur de l'Environnement et du Cadre de Vie :

- Gestion collective des déchets industriels sur les zones d'activités économiques gérées par la Communauté et sur la plateforme chimique de Carling

**Voix pour : 15**

## **2. Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Saint-Avoid Synergie**

En exécution des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle, les délégués de la Commune à l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque membre ou à la demande de ce dernier.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Altviller est invité à prendre acte du rapport d'activité 2016/2017 établi pour les exercices budgétaires 2016 et 2017.

Un exemple du rapport a été remis à chaque Conseiller Municipal.

## **3. Achat des parcelles de la zone humide**

La commune a fait valoir son droit de préemption sur la zone humide en date du 29 décembre 2017 auprès de la SAFER. La cessation d'activité d'un agriculteur entraîne l'achat de 2 parcelles dans la zone humide :

- Parcelle section 6 numéro 46 d'une superficie de 13 a 07 ca
  - Parcelle section 8 numéro 27 d'une superficie de 61 a 25 ca
- Pour un total de 74 a 32 ca.**

Le prix d'acquisition (2 230.00 €) auquel montant il conviendra d'ajouter :

- Les frais dus à la Safer (250.00 € HT soit 300 € TTC)
- Ainsi que les frais notariés,

Conditions particulières (voir courrier de la SAFER du 19/12/2017 ainsi que le projet d'acte) :

- Obligation de louer les terrains communaux d'une surface d'environ 3.30 ha initialement exploités par la famille DOUCHER Jean-Jacques à la famille SENSER ainsi que les biens objets de la vente (section 8 N°27 et section 06 N°46),
- Obligation de garder la destination forestière ou agricole pendant 10 ans,
- Droit de présence au profit de la SAFER pendant 15 ans
- Inscription du droit de délaissement au profit de la SAFER en garantie de l'exécution des conditions spéciales imposées à la commune pour une durée de 15 ans.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour comparaître à la signature de l'acte notarié et tous les documents utiles à cette mise en œuvre suivant le projet de vente avec substitution par la SAFER avant levée d'option réf A 2018 00180/ML/VH.

#### **4. Travaux d'arpentage et acte notarial rue du coin**

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 26 MARS 2018 :  
TRAVAUX D'ARPEMENT ET ACTE NOTARIAL RUE DU COIN.

Régularisation foncière de la rue du Coin :

La commune d'Altviller est appelée à accepter la vente au prix de un euro symbolique ( 1.00 €) des parcelles régies du Procès-Verbal d'Arpentage établi par Joseph Portella, Géomètre de Freyming-Merlebach.

- Section 1 numéro 331 de contenance 0 a 57ca provenant des héritiers Streiff.
- Section 1 numéro 334 de contenance 0 a 19ca provenant de Jean-Jacques Dausse.

Les charges liées à cette opération incombent à la commune (500 euros, frais de géomètre), à rajouter les frais d'acte de notaire qui s'élève à 150.20 €, concernant la session de ces 2 parcelles à la Commune d'Altviller.

Le géomètre a fait enregistrer les parcelles 147 et 148 au livre foncier de Sarreguemines par voie de possession trentenaire au profit de la commune d'Altviller.

Par la suite :

Le géomètre s'engage à établir un Procès-Verbal d'Arpentage de réunion des parcelles N° 147, N° 148, N° 331 et N° 334 section 1 au nom de la Commune gratuitement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour comparaître à la signature de l'acte notarié et tous les documents utiles à cette mise en œuvre.

#### **5. Mise en place du protocole du traitement des données**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application sous peine de sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000 €), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose, la mutualisation de cette mission pour l'ensemble des 41 communes membres avec le CDG54, représentait un intérêt certain pour la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie.

Le CDG54 apporte son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique et propose, en conséquence, la mise à disposition de son délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique

La participation de la collectivité est exprimée par un taux de cotisation fixé annuellement par délibération du conseil d'administration du CDG54, calculé sur l'assiette de la Masse des rémunérations versées aux agents permanents. Ce taux est pour l'année 2018 de 0.057%

La commune d'Altviller adhère au projet de la Communauté d'Agglomération Synergie Saint-Avold concernant la mise en place du protocole des données.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour comparaître à la signature de tous les documents utiles à cette mise en œuvre.

#### **6. Désignation du délégué de la protection des données**

Suite à la délibération du protocole du traitement des données prise par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie, la Commune décide de nommer un conseiller-référent de la protection des données parmi les Conseillers municipaux.

Le Conseiller désigné est :

Monsieur Jean-Pierre MONTALBANO

**Voix pour** : 15

#### **7. Attribution des lots du marché : « aire de jeux et parking »**

La commune d'Altviller a lancé un appel d'offre concernant la création d'une aire de jeux et d'un parking

Le marché se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : Terrassement, maçonnerie, voirie.
- Lot 2 : Jeux
- Lot 3 : Espace vert, mobilier

#### **Attribution du lot 1 : Terrassement, maçonnerie, voirie.**

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 mai 2018, a procédé à l'ouverture des plis du lot Terrassement, maçonnerie, voirie.

8 entreprises ont présenté une offre.

Le rapport d'analyse des offres conclut que la société BATI TP présente une offre répondant aux critères d'attribution du marché pour un montant de 27 321.00 € H.T soit 32 785.20 € T.T.C

#### **Attribution du lot 2 : Jeux**

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 mai 2018, a procédé à l'ouverture des plis du lot jeux.

3 entreprises ont présenté une offre.

La société KOMPAN nous a proposé une variante. Sur proposition de la Commission d'Appel d'offre, le Conseil Municipal opte pour cette solution pour un montant de 26 747.70 € H.T soit 32 097.24 € T.T.C.

### **Attribution du lot 3 : Espace vert, mobilier**

La commission d'appel d'offres, réunie le 18 mai 2018, a procédé à l'ouverture des plis du lot Espace vert, mobilier

2 entreprises ont présenté une offre et une entreprise s'est excusée.

Le rapport d'analyse des offres conclut que la société ID VERDE SAS présente une offre répondant aux critères d'attribution du marché pour un montant de 13 837.04 € H.T soit 16 604.45 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les lots Terrassement, maçonnerie, voirie/ jeux / espace vert, mobilier pour la création d'une aire de jeux et d'un parking aux entreprises proposées par la Commission d'appel d'offre, à savoir :
  - Le lot 1 : Terrassement, maçonnerie, voirie à la société BATI TP pour un montant de 27 321.00 € H.T soit 32 785.20 € T.T.C
  - Le lot 2 : jeux à la société KOMPAN pour un montant de 26 747.70 € H.T soit 32 097.24 € T.T.C
  - Le lot 3 : espace vert à la société ID VERDE SAS pour un montant de 13 837.04 € H.T soit 16 604.45 € T.T.C
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget 2018.

### **8. Organisation de la fête du vélo à l'école et inauguration du nom de l'école**

**Fête du vélo : défilé corso fleuri à pied.**

**16 juin 2018 de 13h30 à 17h00**

Trajet :

- parking de l'école vers le terrain de sport puis retour
- passage devant le jury
- photos cour de l'école
- évolution rythmique place rue du coin

Mise en place des barrières

- Rue du coin (abri bus)
- Délimiter l'espace d'évolution des enfants place rue du coin
- Rue de la Nied
- Route de Valmont
- Terrain de sport vers Doucher

Photographes : Jean-Pierre Montalbano et Fernand Biegel

Caméra : Jean-Jacques Ballèvre

Jury : Joëlle Talaga, Denise Weber, Eliane Radlowski, Martine Longo.

Animation : André Clamme

Sono : installation rue du coin Sono mobile : asca

Podium à demander à Bertlle

Prendre des barrières à Lachambre et chez Jérôme.

**Inauguration du nom de l'Ecole vers 17h**

### **9. Attribution du logement de la Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons une candidate pour le logement au-dessus de la Mairie. Il s'agit de Madame Marie-Laure PRODOHL.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le logement à Madame Marie-Laure PRODOHL, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018
- De demander un loyer de 480 € par mois avec un supplément de 50 € pour le garage, sans les charges.
- Le loyer sera indexé chaque année sur le coût de l'indice de la construction, au 1<sup>er</sup> janvier.

Voix pour : 15

### **10. Mode de tarification des logements communaux**

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir un mode de tarification pour les logements communaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que les loyers seront indexés chaque année sur le coût de l'indice de la construction au 1<sup>er</sup> janvier, après une location d'un an.

### **11. Changement sur l'organisation des horaires du poste de secrétaire de Mairie**

|          | Horaires                | Permanence  |
|----------|-------------------------|-------------|
| LUNDI    | 8h30 à 12h<br>13h à 19h | 17 h à 19 h |
| MARDI    | 8h30 à 12h              | 11 h à 12 h |
| JEUDI    | 13h30 à 17h             | /           |
| VENDREDI | 8h30 à 12h              | 10 h à 12 h |

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les nouveaux horaires.

### **12. Divers**

- Lettre de remerciement du Conseil de Fabrique
- Journée étang du 1<sup>er</sup> septembre 2018
- Information parcelle 14
- Questionnaire à destination de la population concernant l'alimentation en gaz
- Réception travaux fibre le 11 juin à 15h
- Travaux logement Mairie terminés
- Travaux logement Ecole en cours
- Travaux escalier logement Ecole 7 et 11 juin.



ALTVILLER, le 5 juin 2018

Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

| Numéro | Objet de la délibération   | Page |
|--------|--|------|
| 1      | Modification des statuts de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie | 2    |
| 2      | Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Saint-Avold Synergie       | 3    |
| 3      | Achat des parcelles de la zone humide  | 3    |
| 4      | Travaux d'arpentage et acte notarial rue du coin                               | 4    |
| 5      | Mise en place du protocole du traitement des données                           | 4-5  |
| 6      | Désignation du délégué de la protection des données                            | 5    |
| 7      | Attribution des lots du marché : « aire de jeux et parking »                   | 5-6  |
| 8      | Attribution du logement de la Mairie   | 7    |
| 9      | Mode de tarification des logements communaux                                   | 7    |
| 10     | Changement sur l'organisation des horaires du poste de secrétaire de Mairie    | 7    |

### Emargements

|                          |                        |  |
|--------------------------|------------------------|--|
| M. BALLEVRE Jean-Jacques | M. DERU Claude         | M. CLAMME André  |
| Mme TALAGA Joëlle        | M. BIEGEL Fernand      | Mme DE GOBBI Sarah<br>donne procuration à M.<br>André CLAMME       |
| M. GERARD Michel         | M. MATZ Jean-Pierre    | M. MONTALBANO Jean-Pierre<br>donne procuration à<br>M. Claude DERU |
| M. MULLER Serge          | M. PENNERAD Pascal     | Melle PICQ Anne-Louise   |
| M. SENSER Gérard         | Melle WEINACKER Angèle | Mme WEBER Denise   |